



# MAIRIE DE LANTENAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE du Lundi 6 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heure, sur convocation en date du 30 novembre 2021 de Jean-Louis Benoit, Maire.

*Etaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril – Mme SAVEY-GENET Evelyne*

*Mr BALLAND Raymond a donné procuration à Mr CHABAUD Michel pour toutes les délibérations prises au sein de la réunion.*

*Mme DUNEZAT Sandrine a donné procuration à Mr PERTREUX Anthony pour toutes les délibérations prises au sein de la réunion*

*Mr CHEVILLON Kévin a donné procuration à Mme SAVEY -GENET Evelyne pour toutes les délibérations prises au sein de la réunion*

*Secrétaire de séance : Monsieur ROLLET Cyril*

### SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 06 novembre par tous les membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

Distribution est faite aux conseillers du « **Rapport d'activité 2020 HAUT Bugey Agglomération** »

#### **1 - Délibération HBA : Saisine par Voie Electronique et dématérialisation et dématérialisation des actes d'Urbanisme : Approbation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU)**

- Lecture est faite de la délibération
- *Approuvée à l'unanimité*

**2 – Terrain de Football :** Une demande de rétrocession a été faite d'une parcelle expropriée par la Communauté de commune de la Combe du Val - Brénod, actuellement propriété de HBA. (Haut Bugey Agglomération)

Madame Georgette BALLAND nous a transmis la copie du courrier reçu le 22 juillet 2021 de HBA,

Ce courrier faisait réponse à la demande de restitution de la parcelle AB295 adressée par courrier à HBA en date du 23 juin 2021.

HBA, propriétaire de 2 parcelles du terrain de foot (AB295 & ZC 265) a précisé dans le courrier qu'il n'est pas possible d'en céder une partie (parcelle AB295) sans procéder à la restitution des 2 parcelles à la commune.

Nous avons adressé à HBA la demande de vérifier auprès des services juridiques s'il pouvait rétrocéder à la parcelle sans impliquer la commune qui n'est pas concernée par ce sujet.

### **3- Compte rendu de diverses réunions.**

- **3.1 Lors de la célébration du 11 novembre à Outriaz 2021, il a été remis les médailles aux Sapeurs-Pompiers par les maires des deux communes en présence de M. Philippe EMIN Conseiller Départemental**

Médaille de Bronze : 10 ans « En récompense de son bon service et de son dévouement »

Kevin CHEVILLON - Mathieu SAVEY - Christophe PION - Francis MONNET- Thomas CHAFIOL

- **3.2 – Réunion avec M. PRIORE, Conseiller aux Finances des communes à la Trésorerie d'Oyonnax.**

Nous l'informons du transfert du Budget Bois au Budget Général en 2022

Il nous précise que nous ne dégageons pas suffisamment de marge d'autofinancement sur le Budget Général, les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux communes de notre strate (- de 500 hab.)

Ceci est dû principalement aux frais importants du RPI

Au niveau du BP Investissements, le résultat final de l'année devrait être amélioré, ceci dû aux montants des subventions supérieurs au BP 2021

Pour l'investissement d'aménagement du hangar, nous pouvons l'engager sans devoir faire recours à l'emprunt

L'Etat de la trésorerie au 6 décembre est de **235 496€**

- **3.3 – Visio conférence avec le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)**

Pour notre commune, une réunion publique auprès des particuliers sera organisée début 2022 par le SIEA pour la commercialisation de la fibre optique.

- **3.4 - Réunion avec le Conseiller Numérique M. TERGNY**

Cette personne sera le formateur du secteur Hauteville - Combe du Val, il se déplacera dans les villages, les formations seront par groupe de 8 à Outriaz et Vieu D'Izenave.

Un questionnaire sera distribué dans les boîtes à lettres pour les inscriptions et l'évaluation numérique de chaque personne et précisera l'organisation des formations

La formation devrait démarrée courant janvier 2022

- **3.5– Réunion à Pont d'Ain du SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents)**

Présentation du rôle du référent communal dans l'organisation du syndicat. Il est là pour faire remonter les problèmes survenant sur les cours d'eaux et les zones humides de la commune.

Une application pour transmettre l'état des cours d'eaux est présentée. Les référents devront prendre des photos sur des points précis d'une rivière est la transmettre aux services du SR3A.

- **3.6 - Réunion du Conseil d'Ecoles à Izenave.**

Les effectifs pour cette année sont : 20 élèves à Lantenay  
26 élèves à Outriaz  
16 élèves à Izenave

Les institutrices ont présenté leurs programmes pour l'année à venir (biathlon, sorties cinéma, concours de lecture)

- **3.7 - Réunion le 25 novembre à Outriaz avec M EMMANUEL MASSARD Inspecteur de l'Education nationale Circonscription de Bellegarde et les Maires d'Izenave et d'Outriaz**

M. Massard nous a précisé que les effectifs sur le Département sont en baisse en écoles maternelles et primaires

La projection actuelle de l'effectif pour la rentrée 2022 se situe à 61 enfants, identique à la rentrée 2021, ce nombre est bien inférieur aux effectifs requis pour 4 classes dont le seuil est: Fermeture 72 élèves.

Dans l'hypothèse de suppression d'une classe à la rentrée 2022, la position défendue par les 3 maires est de maintenir 1 classe dans les 3 communes.

**3.7- Réunion à Condamine pour le Projet de Crèche avec M. DURRAFOUR (Maison de Pilou)**

La maison de Pilou créée en 2017 a un statut d'entreprise privée. Il y a 7 mini-crèches dans le département de l'Ain dont une à Dortan et une à Béard-Géovressiat et 7 autres dans le Rhône.

La mini-crèche accueille 12 enfants au maximum jusqu'à 6 ans de 7h30 à 18h 30 et bien-sûr pendant les vacances scolaires.

4 personnes (équivalent d'un temps plein) sont recrutées.

Pour un ordre d'idée, une crèche de 160 m2 revient au minimum à 170.000 € et jusqu'à 300.000 € pour l'aménagement.

D'après leur sondage, sur une population intéressée, 30% seulement des parents inscrivent leurs enfants.

L'aide financière aux parents par la CAF est plafonnée à 25 h par semaine. Le temps facturé est à la demi-heure.

La commune de Vieu d'Izenave a l'intention de créer une (MAM) Maison d'Assistantes Maternelles.

Une réunion aura lieu le lundi 13/12 à Condamine à 18h30 avec un autre prestataire de Crèche « ALPHA 3A »

**3.8- Assemblée Générale du SIEA à Bourg en Bresse**

Présentation du nouveau logo du Syndicat.

Ils souhaitent accélérer le développement de l'éclairage public LED, et recherche des communes intéressées. De plus ils réfléchissent pour devenir exploitant du réseau d'éclairage.

Ils ont présenté le nouveau système pour l'instruction dématérialisée des documents d'urbanisme qui sera opérationnelle en 2022.

### **3.8 - Réunion du 29 novembre du Syndicat Intercommunal à Vocation de Construction et Gestion d'une Gendarmerie à Plateau d'Hauteville. (SIVCGGPH)**

Le conseil syndical à l'unanimité donne accord ferme et sans réserve pour réaliser la construction d'une caserne de Gendarmerie à Hauteville.

#### **4 - Situation d'avancement des travaux et projets.**

##### **4.1 - Projet d'aménagement du hangar communal :**

Une réunion téléphonique a eu lieu vendredi 3 décembre lors de laquelle nous avons précisé le programme et l'utilisation des espaces, afin de remplir les objectifs d'exploitation par l'employé communal ainsi que lors des manifestations des associations

L'architecte doit retravailler et nous présenter une nouvelle esquisse

##### **4.2 – Dégradation de deux niveaux de pierres du mur du bac en face du hangar**

Un constat amiable a été fait avec le transporteur dont le véhicule a endommagé le mur

Un expert de l'assurance doit venir constater les dégâts le 4 janvier à 13h30

##### **4.3 – Dégradation de la clôture de la bâche à eau du Tremblay :**

Une réunion s'est tenue en mairie le 29 novembre avec les experts des 2 compagnies MAIF et Groupama et l'exploitant.

Un Procès-verbal a été signé par toutes les parties, donnant autorisation à réaliser la remise en état

#### **5- Questions diverses.**

##### **Vœux 2022 :**

*Nous vous informons qu'en raison des conditions sanitaires qui s'aggravent, et suite à la recommandation des services de l'état ainsi qu'aux messages unanimes de prudence. Monsieur le Maire a pris la décision d'annuler une nouvelle fois la traditionnelle cérémonie des vœux, prévue initialement le 8 janvier prochain.*

##### **Question de Monsieur Cyril ROLLET :**

La mairie a-t-elle été sollicitée pour des parrainages aux élections Présidentielles : la réponse est Oui

Le maire a-t-il accordé un parrainage à un candidat : la réponse est Non

La séance a été levée à 21 heures.

Le Président de séance,

Monsieur BENOIT Jean-Louis.



La Secrétaire de séance,

Monsieur ROLLET Cyril



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.